



Avenant au contrat de travail

Par **padou**, le **07/08/2009 à 18:02**

Bonjour,rrnrnJe suis prestataire de service dans le tertiaire (agent d'accueil). rnMon patron me propose un avenant le 23 juillet 2009 pour commencer le 27 juillet 2009 (l'avenant modifie géographiquement mon lieu de travail), car le client pour lequel nous réalisons une prestation ne veut plus de nos service. rnmon salaire et mon nombre d'heure restent inchangés. rnNous sommes le 07 Aout 2009 et je n'ais toujours pas signé et renvoyé l'avenant car je n'avais pas confiance au nouveau poste que l'on me propose à juste titre puisque 2 semaines après avoir commencé, il est initeressant au possible. rnMa société me répète que s'il me propose ce poste c'est qu'elle n'a rien d'autre à me proposer. Elle ne veut pas non plus me licencier et me propose de démissionner. rnrnMa question est: rnMême si, ayant travaillé 2 semaines mais n'ayant pas signé et retourné l'avenant à mon employeur, suis je sensé avoir acceptée l'avenant? Si non ais je encore un moyen de pression envers mon employeur pour me voir proposer une rupture conventionnelle du contrat initial ? rnrnmerci de votre aide.